

MAIRIE d'ARREAU

Conseil municipal du 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 10 novembre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Kate MARIE procuration à Anne DUNAN
Jean-Philippe DELARUE
Jean-Laurent PEREZ
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **14 octobre 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **14 octobre 2025** est approuvé à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE (114-2025)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de rénovation importants au presbytère communal situé 1 chemin du Pouyhailla. L'objectif étant de le remettre aux normes actuelles et ainsi pouvoir le rendre habitable en vue d'une mise en location.

Il est nécessaire de confier la maîtrise d'œuvre à un professionnel qualifié pour la conception du projet, la coordination des entreprises et le suivi de l'exécution des travaux afin de mener à bien cette opération.

Les travaux vont consister à :

- Rénover la toiture,
- Refaire l'isolation par l'extérieur,
- Changer les menuiseries extérieures et intérieures,
- Refaire la plomberie et l'électricité,
- Reprendre les traitements de surface (peinture, carrelage, faïence, sols),
- Revoir le système de chauffage.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
DESCRIPTIF	MONTANT HT	FINANCEURS	TAUX	MONTANT HT
MAITRISE D'ŒUVRE	21 741,75 €	ETAT – DETR 2026	50 %	91 395,87 €
TRAVAUX	161 050 €	AUTOFINANCEMENT	50 %	91 395,88 €
TOTAL	182 791,75 €	TOTAL	100 %	182 791,75 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2026** pour les travaux de rénovation du presbytère :
Montant demandé : 91 395,87 € soit 50% du montant HT,
- De s'engager à inscrire les dépenses au budget primitif 2026,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau